

# Vers un salaire minimal de 4000 francs dans les homes

**SANTÉ** L'Association valaisanne des EMS veut instaurer cette mesure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, si tout va bien. Les syndicats se disent ravis, même s'ils visent toujours la création d'une convention collective.

PAR CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH

Les salaires des employés des homes valaisans devraient bientôt être de 4000 francs minimum, quel que soit le poste occupé. Cette mesure a été étudiée par la commission interne de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS). Elle doit encore être formellement acceptée par l'assemblée générale en juin prochain, puis par le Département de la santé. Si elle passe ces étapes, elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



**Nous ne sommes pas les premiers, mais pas les derniers à appliquer le salaire minimum.**

ARNAUD SCHALLER  
DIRECTEUR  
DE L'ASSOCIATION VALAISANNE DES EMS

## 350 salariés concernés

Environ 300 à 350 employés sont concernés, sur les 5000 personnes travaillant au sein des homes du canton. Le montant représente «un budget de 700 000 francs. La charge du personnel se situe actuellement à 250 millions de francs», précise Arnaud Schaller, directeur de l'AVALEMS.

Cette mesure, qui fait partie de la stratégie 2019-2023 de l'AVALEMS, est l'aboutissement de trois ans de travail de l'associa-



Environ 300 à 350 employés de homes valaisans sont concernés par cette mesure. SHUTTERSTOCK

tion. «Des simulations ont été réalisées et ont permis d'établir les conséquences financières», explique Arnaud Schaller. Le salaire minimum est déjà pratiqué dans d'autres cantons romands. «Nous ne sommes pas les premiers, mais pas les derniers à l'appliquer», remarque le directeur de l'AVALEMS.



**Nous saluons cette mesure. Mais notre objectif reste d'instaurer une convention collective de travail.**

LAURENT MABILLARD  
RESPONSABLE DU SECTEUR SANTÉ AUX  
SYNDICATS CHRÉTIENS DU VALAIS

## Syndicats ravis

Pour lui, c'est une bonne nouvelle pour les employés qui ont aujourd'hui un bas salaire ou ceux qui travaillent à temps partiel. «Les professions de classe 1 sont les plus touchées. Il s'agit d'auxiliaires ou de personnes qui ont une formation Croix-Rouge dont le salaire est aujourd'hui de

3600 francs», explique Arnaud Schaller.

Les syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV) sont ravis. «Nous saluons cette mesure qui permet de rehausser les salaires des personnes les moins rémunérées. Mais notre objectif est toujours d'instaurer une convention collective de tra-

vail», souligne Laurent Mabillard, responsable du secteur santé aux SCIV. Même satisfaction pour Syna qui œuvre pour le personnel haut-valaisan. «C'est une bonne nouvelle!» se réjouit Juri Theler, responsable régional.

Du côté du Syndicat des services publics (SSP), qui s'était insurgé contre la baisse salariale



**C'est une excellente nouvelle. Mais je ne comprends pas la stratégie de l'AVALEMS.**

NATHALIE D'Aoust-RIBORDY  
SECRÉTAIRE SYNDICALE  
AU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

des nouveaux aides en soins et accompagnement (ASA), c'est une information réjouissante. «C'est une excellente nouvelle. Par contre, je ne comprends pas la stratégie de l'AVALEMS qui annonçait la diminution des salaires des nouveaux ASA il y a quelques semaines», s'exclame Nathalie D'aoust-Ribordy, secrétaire syndicale. Le SSP est cependant toujours exclu de la table des négociations par l'AVALEMS, estimant que «le lien de confiance est rompu». «Cette réaction paraît pour le moins exagérée vu que le SSP n'a fait que de mettre le doigt sur une injustice flagrante», regrette Nathalie D'aoust-Ribordy.

PUBLICITÉ

30 à 90% de rabais

# ça va déménager.

→ **destockage**

**interoffice**  
l'intemporel

interoffice-vs.ch

**mobilier de bureau & design – jusqu'au 21 mars**

Avenue de Tourbillon 5 - Sion

rendez-vous dès le 2 mars — Rte de la Drague 16 - Sion